



# L'AUDIENCE

Bimensuel Panafricain d'Informations, d'Analyses et de Publicités

N° 0064 du 12/09/2020

250 F CFA

LÉGÈRETÉ ET FOLKLORE AUTOUR D'IMMEUBLE PUBLIC MENAÇANT RUINE

## Une partie de la **clôture de l'Aéroport de Lomé** enfin écroulée

P.3



MOIS DE LA DIASPORA AFRICAINE CONSTRUCTIVE

## La 3<sup>ème</sup> édition annoncée malgré la pandémie de Covid-19

P.6

*Le contexte de crise sanitaire de la maladie à coronavirus que travers le monde oblige le secteur public, le secteur privé et différentes institutions à revoir leurs programmes, les modalités de La tenue de leurs différentes activités si tel est que celles-ci ne peuvent être annulées. Dans cette dynamique,...*

## GOVERNEMENT DOGBÉ Les grands chantiers !

Le développement agricole et logistique sera au cœur des grands chantiers du gouvernement Dogbé qui a eu le quitus de l'Assemblée nationale le 02 Octobre dernier. Outre le renforcement de l'inclusion sociale et du capital humain ; la logistique et le développement du secteur agricole, plus gros pourvoyeur d'emplois et de richesse au Togo, constituent une des grandes priorités du gouvernement Dogbé...

P.3



PORTRAIT

## Qui est Akodah Ayewouadan, nouveau porte-parole du gouvernement ?

P.5



COMMUNE OGOU1

## Les 4 messages clés de la rivière Eke et le plan d'assainissement global de ses alentours

P.2



PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION AU TOGO/30 ANS APRÈS

P.2

## Abass Kaboua appelle à mieux faire et au refus de la chasse à l'homme !



COMMUNE OGOU1

# Mieux comprendre les 4 messages clés de la rivière Eke et le plan d'assainissement global de ses alentours

Menacée par la pollution, et même de « disparition » la rivière « éké » qui traverse pratiquement toute la ville d'Atakpamé dans la préfecture de l'Ogou à 160 km au moins au nord de Lomé, a commencé par parler aux populations il y a environ trois (03) mois. Quels sont les messages clés que véhiculent ce cours d'eau à quoi résidus de médicaments, sachets plastiques, ordures ménagères de tous ordres, exploitation de sable tentent de bloquer la vie ? La commune Ogo1 dirigée par une équipe constituée des jeunes talentueux et ambitieux se veut formelle pour le bien du milieu et les messages sont claires, tel que le confirme l'adjoint au Maire Yao Toyo



Yao Toyo, Adjoint au maire

Les quatre (04) messages clés Arrêter de jeter les ordures dans la rivière éké ou à ses alentours ; les activités d'extraction du sable dans ladite rivière doivent être cessées ; Prendre soin désormais de cette rivière et du sable qui s'y trouve au lieu de l'exploiter. Les constructions aux abords de « éké » l'étouffent et l'on doit donc cesser car ces constructions l'obligent à choisir un autre cours que son cours naturel.

Selon M. Toyo que nous avons suivi sur la radio « djéna » ces derniers jours, la rivière « éké »

comme tout autre devait constituer une opportunité socio-économique mais malheureusement elle est synonyme de problèmes majeurs telle la pollution. Et les causes sont de divers ordres ! « Son déclin », dit l'adjoint au maire, « provient tout simplement d'un fléau social » qui est l'incivisme, la faillite de l'éducation parentale qui amène un enfant à aller déféquer à l'air libre aux bords de la rivière, l'abandon ou l'insuffisance de l'éducation religieuse. Les valeurs morales et spirituelles qui devraient amener les populations à canaliser les fosses-séptiques ne sont pas aussi au rendez-vous.

Pour ceux qui pensent que

l'absence de latrines dans certaines maisons seraient à l'origine de la défécation sur ladite rivière ou à ses alentours, Yao Toyo dit non cela n'est aucunement la raison pour qu'un individu ou un petit groupe mette la vie de toute une population en danger. L'idéal, si absence ou insuffisance de latrine il y a, c'est de mener les démarches nécessaires pour se donner une latrine même si l'on n'a pas soi-même les moyens financiers. D'où subsiste toujours le problème d'absence de valeurs morales et spirituelles, des valeurs qui devaient guider à ne faire que le bien, à pouvoir refuser ce qui n'est pas bon à autrui.

Pour bien faire les choses



Rivière Eke

suite à tous ces constats, l'équipe de la mairie Ogo1 dirigée par Florence Yawa Tségan se montre méthodique. Dans cette dynamique, selon M. Toyo, l'adjoint au Maire, il s'agit d'un plan d'assainissement global des alentours de cette rivière qui est en train d'être mis en place.

Plan d'assainissement global

La commune pour le moment est à la phase de sensibilisation des populations, surtout celles riveraines ; ensuite la commune va procéder à l'assainissement global tout le long de ladite rivière et prévoit des travaux d'aménagement pour pouvoir donner une nouvelle vie à « éké ».

La nouvelle vie sera matérialisée, selon M. Toyo, par des centres de message intermédiaires au abords de « éké ». « Cette action nous permettra déjà de réduire, au moins des tas d'ordures » qui sont déposés ici et là « et nous amènera donc à assainir tout le long de notre rivière », dit M. Toyo. Il y aura, selon les informations, un appui à apporter aux populations riveraines à avoir des latrines. C'est une grande vision et un travail profond qui se fait puisque selon les mêmes sources déjà courant août il y a des architectes urbanistes qui sont mis à contribution pour une étude approfondie du milieu.

Valentine BIA

## PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION AU TOGO / 30 ANS APRÈS Abass Kaboua appelle à mieux faire et au refus de la chasse à l'homme !

30 ans après le 05 octobre 1990, cette date qui est perçue par la quasi-totalité des acteurs politiques et de la société civile comme le début du processus de démocratisation au Togo, nombre de personnalités estiment que le pays a fait du chemin en termes des droits humains, des libertés publiques, entre autres. Dans cette dynamique, l'honorable Abass Kaboua député à l'Assemblée nationale, Président du MRC parti d'opposition est sans langue de bois.

Reçu, il y a quelques jours dans une émission interactive sur une chaîne de radio de la capitale Lomé, le député Abass Kaboua a fait savoir d'emblée que les acteurs du soulèvement du 05 oc-

tobre 1990 méritent du respect. Pour cet homme politique connu pour son franc parlé, le Togo depuis maintenant 30 ans a beaucoup évolué même s'il y a encore beaucoup à faire sur divers plans. « Les acteurs du soulèvement populaire du 5 Octobre 1990 méritent du respect », a-t-il affirmé.

Après 30 ans, parlant de l'enracinement de la démocratie où en est-on ? Où en est-on avec la problématique de l'alternance ? « Aujourd'hui, je suis sur une radio et je dis des choses que je ne pouvais pas dire il y a de cela 30 ans. Parlant de l'alternance, même le plus érudit du RPT vous dira qu'il y a eu des choses positives à l'issue de ce soulèvement populaire (du 30 octobre : ndr) »,

a-t-il déclaré. Toutefois, ce député de la 6<sup>ème</sup> législature déplore la manière dont les choses se sont passées entre temps où il a fallu de faire basculer le pays dans la violence. « Dans ce cheminement, il y a eu également beaucoup de tristesse et de désolation », regrette-t-il.

« Pour moi, il faut que nous fassions balle à terre et voir qu'est-ce qu'on a pu faire de positive. C'est vrai en 30 ans le Togo a plusieurs fois frôlé la guerre civile, mais elle n'a jamais eu lieu et c'est déjà un acquis », poursuit-il.

Pour le Président du MRC, il y a des manières de voir qu'il faut corriger pour une meilleure évolution du Togo. En effet, soutient-il « chacun de nous doit éviter



l'amalgame ». « Moi en tant que Kaboua, j'ai ma façon de voir l'alternance. Aujourd'hui quelqu'un peut dire qu'il y a alternance au Togo par ce que ce n'est plus Gnassingbé Eyadéma qui est au pouvoir. Gnassingbé Eyadéma que les gens ont combattu n'est plus là, mais c'est un autre en la personne de Faure Gnassingbé qui est au pouvoir », martèle-t-il. « C'est pour cela je déconseille à tous mes amis politiques et même ceux qui ne sont pas politiques y compris même ceux qui mélangent les gens à soit disant société civile, d'éviter de faire l'amalgame entre l'alternance politique et la chasse à un

homme », justifie-t-il.

Parlant de la dernière élection présidentielle, M. Kaboua soutient que la page doit être tournée une fois les résultats connus et reconnus par les institutions idoines. « Au Togo on a plus l'impression que on veut chasser un homme qui est allé aux élections et les a gagnées. Il (Faure Gnassingbé : ndr) a été proclamé par les institutions togolaises qui d'ailleurs fonctionnent très bien. Et pour moi on tourne la page et on avance), a-t-il conclu en appelant tous les acteurs à œuvrer pour le meilleur du Togo et au refus de la chasse à l'homme.

La rédaction



**L'AUDIENCE**

Récepissé N° 0555 / 19 / 04 / 17 / HAAC  
05 B.P 484 Lomé  
Tél : (+228) 90 21 30 91 / 98 86 65 70 / 90 45 78 57  
Email : laudience07@gmail.com  
Siège: Derrière EPP-Kélégougan

Directeur de Publication : Raymond A. SAMA (alias Ali LEGRAND)

Rédacteur en chef : Valentine BIA  
Rédaction : Valentine BIA  
Ali LEGRAND

Tirage : 500 exemplaires

Mise en page : Benjamin K. Tchabi

Imprimerie : Rad Graphic

## LÉGÈRETÉ ET FOLKLORE AUTOUR D'IMMEUBLE PUBLIC MENAÇANT RUINE

## Une partie de la clôture de l'Aéroport de Lomé enfin écroulée

Selon les faits, dans la nuit du 09 au 10 octobre dernier une partie de la clôture de l'Aéroport international Gal Gnassingbé Eyadéma s'est écroulée. Cette triste situation est due aux pluies diluviennes de ces derniers jours qui sont venues faire déborder la vase étant donné que cette grande partie de la clôture de l'aérogare de Lomé était depuis des années suffisamment menaçante. Plus précisément, l'on renseigne que le mal qui s'est produit maintenant intervient juste quelques mois après que les riverains aient de nouveau attiré l'attention des autorités nationales sur un tel danger.

La partie de la clôture dont il s'agit est celle qui passe par Bè-Kpota : côté cimetières, quartier assez sal en proie à des inondations répétées. Il s'agit donc du



côté austral de l'aéroport.

Les populations, notamment les riverains parlent en substance d'une suite logique des événements. « Depuis la réalisation des travaux de la nouvelle aérogare, le quartier reste sous l'emprise des inondations et la clôture de l'aéroport s'affaisse davantage à

chaque saison », informe-t-on.

C'est de la légèreté dans la gestion d'un bien public de cette envergure car l'on aurait pu prendre les dispositions nécessaires pour parer au mal à temps. Ce n'est pas les moyens qui manquent à la Société Aéroportuaire de Lomé Tokoin (SALT) que dirige

et cumule d'ailleurs le Col. Gnama-Latta Dokissime avec l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC). Les autorités togolaises savent jouer aussi par moment au folklore qui bien évidemment n'apporte rien de bon. Et ce folklore dans le cas d'espèce a été encore matérialisé surtout en 2015. En effet, des populations font savoir en guise de rappel qu'en 2015, le Colonel Oouro-Koura Agadazi, ministre en charge

de l'agriculture d'alors, l'actuel ministre de la protection civile, le Général Damehame Yark et les responsables de l'ANPC étaient venus constater la situation qui prévalait dans les encablures de l'aéroport à chaque saison pluvieuses, mais malheureusement aucun acte républicain, de responsable n'a été posé jusqu'à ce que cette partie de la clôture ne soit écroulée.

Ali LEGRAND

## La Haplucia va être restructurée

La Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (Haplucia) va faire l'objet d'une recomposition, à l'aune des défis du nouveau gouvernement togolais. L'information a été donnée par Christian Trimua, Ministre des droits de l'Homme, de la formation à la citoyenneté, des relations avec les Institutions de la République, porte-parole du Gouvernement.

Au cours du quinquennat 2020-2025 de Faure Gnassingbé où Lomé ambitionne de déployer 36 projets autour de six axes structurants, la mobilisation des ressources financières et la bonne gouvernance occuperont une place prépondérante, d'après Christian Trimua.

« Il n'y a plus de fuite possible de capitaux au Togo », a-t-il affirmé.

La recomposition en vue, per-

metra de donner à l'institution qui est le bras opérationnel de Lomé contre la corruption, les moyens nécessaires à cette lutte.

Cette restructuration est l'une des promesses de campagne du Président Faure Gnassingbé qui avait annoncé alors qu'il était l'interlocuteur du pays en février 2020, la mise en place d'un organe de répression des crimes économiques et infractions assimilées. Des promesses passées inaperçues, tant la Haplucia a déçu plus d'un.

Lancée en 2014, la Haplucia a multiplié les campagnes de sensibilisation sans jamais passer à l'action. En 2019, le pays a perdu un point dans le rapport de Transparency International, comparé à 2018 où il avait stagné.

arédaction

GOUVERNEMENT DOGBÈ  
Les grands chantiers !

Le développement agricole et logistique sera au cœur des grands chantiers du gouvernement Dogbè qui a eu le quitus de l'Assemblée nationale le 02 Octobre dernier.

Outre le renforcement de l'inclusion sociale et du capital humain ; la logistique et le développement du secteur agricole, plus gros pourvoyeur d'emplois et de richesse au Togo, constituent une des grandes priorités du gouvernement Dogbè. Le Premier ministre togolais en a fait état dans son discours de politique générale, vendredi

dit, le désenclavement des pistes rurales, l'économie bleue, et la transformation agro-industriel.

Si ces directions s'annonçaient déjà dans la reformulation du PND, elles semblent matérialisées dans le gouvernement, par la répartition des portefeuilles. Ainsi, le secteur de l'économie bleue, de la pêche et de la protection des côtes se voit doté de son propre ministère, occupé par le jeune Edem Kokou Tengue, jusqu'alors à la tête de Maersk-Togo.

Il en va de même pour le désenclavement des pistes rurales, visant à faciliter l'acheminement des produits agricoles, qui est représenté par son propre ministère.

De plus, « Un projet spécifique d'extension, d'aména-

taille critique pour passer à l'échelle, et se positionner sur le marché régional. Rappelons à cet effet la mise en place du Mifa (Mécanisme incitatif de financement agricole), il y a deux ans, encore en phase de décollage.

Enfin, la nouvelle équipe veut miser sur la transformation des ressources naturelles et agricole.

La logistique

Considéré comme « second pilier de notre économie », le renforcement de la logistique devrait s'appuyer, sans surprise, sur le Port autonome de Lomé, véritable champion sous-régional, (rattaché donc au ministère de l'économie bleue).

« Notre ambition est de continuer à dynamiser ce levier de croissance », souligne-t-on. Le développement du secteur passera par « le renforcement et la modernisation de nos instruments afin de conserver notre avance sur les uns et rattraper les autres compétiteurs. »

Pour ce faire, le nouveau gouvernement compte s'appuyer en particulier sur la digitalisation des opérations portuaires, considéré comme « un élément essentiel de la montée en valeur de ce secteur au Togo ».

L'autre axe majeur pour ce secteur, est sans doute le doublement de la route nationale N1, projet structurant d'un coût estimé à 620 millions \$. En tête de position dans le PND (Axe 1), le renforcement de l'intégration nationale – à travers les 5 régions du pays – mais également sous-régionale.

Le gouvernement complet à la page 4

HISTOIRE DU TOGO  
DATE DU 05 octobre

Le 05 octobre semble être une date marquée d'une empreinte dans le marbre, du moins pour certains Togolais. Ceux d'un certain âge se souviennent encore comme si c'était hier de ce 05 octobre 1990 : un mouvement étudiant s'est mué en un soulèvement populaire qui obligera le Général Eyadéma Gnassingbé, président du Togo à l'époque, à lâcher du lest et desserré l'étau qui pressait le peuple togolais. Mais 30 ans jour pour jour après cette date mémorable, la jeune génération de togolais ne semble pas y accorder la même importance que ne le font leurs aînés.

Si on demandait à n'importe quel jeune de moins de 30ans, ce que lui rappelle la date du 05 octobre, très peu seront-ils à évoquer le souvenir de ce soulèvement populaire parti du tribunal de Lomé. Ils seront encore moins à pouvoir être capables de citer ne serait-ce que le nom du plus connu des jeunes étudiants de l'époque à savoir le feu Hilaire Logo Dossouvi.

30 ans après le 05 octobre 1990, cette date qui est perçue comme le début du processus de démocratisation au Togo, ne semble pas avoir la même résonance auprès des jeunes de l'ère post 1990. Et pourtant, les aînés font tout pour maintenir vivace la flamme qui a été allumée à cette

date.

Pour beaucoup de jeunes de moins de 30 ans, nés dans une période où l'espace de liberté publique commençait par connaître une certaine ouverture et amélioration, on ne s'imagine pas du tout quel a été le combat des aînés pour conquérir ces bribes de liberté. L'histoire apprend qu'avant le 05 octobre 1990, les droits fondamentaux reconnus à tout être humain, étaient très réduits au Togo. Pas de liberté d'expression, pas de liberté de manifestations et de réunions, ... Ce fut donc de haute lutte que ces petits espaces ont pu être conquis. La lutte qu'ont menée les devanciers a connu son point d'orgue le 05 octobre 1990, date de l'audience de ces jeunes étudiants distributeurs de tracts. Ce qui va arriver par la suite n'a pas été prévu ni par le pouvoir d'alors ni par l'opposition. Une chose est sûre, ce 05 octobre 1990 a sonné le glas au despotisme au sommet de l'Etat. Aujourd'hui, le Togo peut se targuer de quelques ouvertures et libertés qu'il faut continuer par protéger. Pour la jeune génération, il s'impose un devoir de mémoire et de reconnaissance envers ce qui ont conquis ces libertés, parfois au prix de leur vie.

La Rédaction



Le PM Victoire Tomegah-Dogbé devant le parlement le 02 octobre 2020

dernier devant les députés.

Agriculture

Pour pallier les défis que rencontre ce secteur, le nouveau gouvernement devrait faire du neuf avec du vieux, en renforçant les axes déjà prioritaires. La politique de l'Etat, s'annonce donc à cet égard sur quatre points majeurs : le renforcement du financement et l'accès au cré-

gement et de renforcement de pistes rurales permettant de construire 4000 km de pistes, sera lancé en ce sens. », annonce d'ores et déjà la cheffe du gouvernement.

Pour ce qui est de l'accès au crédit, il passera par le renforcement du mécanisme d'appui aux PME-PMI, et aux regroupements de coopératives agricoles. L'objectif, est de leur permettre d'atteindre la

# Le nouvel exécutif togolais

 <b>Faure Gnassingbé, PR</b>	 <b>Victoire Tomegah-Dogbé, PM</b>	 <b>Paydowa Boukessi, ministre d'Etat, Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires</b>	 <b>Professeur Robert Dussey, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et des togolais de l'étranger</b>	 <b>Antoine Lokpa Gboghben, Ministre de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural</b>
 <b>Mme Essozlima Marguerite Gnakadé, Ministre des amitiés</b>	 <b>Kodjo Adadza, Ministre du commerce, de l'industrie et de la consommation locale</b>	 <b>Prof Akoda Eyewadan, Ministre de la communication, des médias, porte parole du gouvernement</b>	 <b>Kossi Lamadokou, Ministre de la culture et du tourisme</b>	 <b>Bouraïma Kanfifine Tchodé Issa, Ministre du désenclavement et des pistes rurales :</b>
 <b>Mme Myriam de Souza-D'Almeida, Ministre du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes</b>	 <b>Christian Trimus, Ministre des droits de l'homme, de la formation à la citoyenneté, des relations avec les institutions de la République, porte parole du gouvernement</b>	 <b>Baidja Tiem, Ministre de l'eau et de l'hydraulique villageoise</b>	 <b>Sani Yaya, Ministre de l'économie et des finances</b>	 <b>Edem Kokou Tengue, Ministre de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière</b>
 <b>Cina Lawson, Ministre de l'économie numérique et de la transformation digitale</b>	 <b>Prof Komla Dodzi Kokoroko, Ministre des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat</b>	 <b>Prof Ihou Wateba, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche</b>	 <b>Katari Foli-Bazi, Ministre de l'environnement et des ressources forestières</b>	 <b>Gilbert Bawara, Ministre de la fonction publique, du travail et du dialogue social</b>
 <b>Plus Gbetomey, Garde des sceaux, ministre de la justice et de la législation</b>	 <b>Prof Moustafa Mjiyawa, Ministre de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins</b>	 <b>Général Damehame Yark, Ministre de la sécurité et de la protection civile</b>	 <b>Médecin-Commandant Kama Liol Kedjaka Gbessi, Ministre des sports et des loisirs</b>	 <b>Afifoh Atcha-Dedji, Ministre des transports routiers, ferroviaire et aérien</b>
 <b>Zourshatou Tcha-Kondo, épouse Kassa-Traoré, Ministre des travaux publics</b>	 <b>Koffi Tsolenyanou, Ministre de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière</b>	 <b>Essomnam Edebea, Ministre délégué auprès du ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires, chargé de développement des territoires</b>	 <b>Eke Hodin, Ministre délégué auprès du ministre des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat, chargé de l'enseignement technique et de l'artisanat</b>	 <b>Mamissilé Akla Agbe Assih, Ministre délégué auprès du ministre de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins, chargé de l'accès universel aux soins</b>
 <b>Kanka-Malik Natchaba, Ministre Secrétaire général du Gouvernement</b>	 <b>Adjovi Lonlongno Apedo, épouse Anakona, Ministre de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation</b>	 <b>Sandra Ablamba Johnson, Ministre, Secrétaire général de la Présidence</b>	 <b>Mazamesso Assih, Ministre chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel</b>	 <b>Mawougno Aziabé, Ministre chargé de l'énergie et des mines</b>

## Au titre de la Présidence de la République

Le ministère du plan et de la coopération est rattaché à la Présidence de la République

## PORTRAIT

## Qui est Akodah Ayewouadan, nouveau porte-parole du gouvernement ?

Agrégé des Facultés de droit, Droit privé et sciences criminelles, Akodah Ayewouadan est professeur à l'Université de Lomé. Il est Directeur des prestations de services de ladite université jusqu'à sa nomination 1er octobre 2020 au poste de ministre de la communication, des médias, porte-parole du gouvernement. Calme et « fin communicateur », Ayewouadan détient un blog qu'il anime en faisant passer ses recherches sur des sujets qui touchent la vie de la communauté et les affaires juridiques.

Âgé de moins de 50 ans, le nouveau porte-parole du gouvernement a eu un riche parcours scolaire, académique et professionnel

Titres académiques et diplômes

- 2015 : Agrégation en droit privé et sciences criminelles.
- 2012 : Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (EOA Poitiers).

- 2010 : Doctorat en droit privé et sciences criminelles.

Thème de Recherche : Le renouveau du droit du contrat à travers l'internet.

Mention Très honorable avec les félicitations du jury et autorisation de publication en l'état.

- 2007 : Certificat en Management (Université de Poitiers).

- 2003-2004 : DEA Droit privé / Droit public Institutions modernes et contemporaines (Mention assez bien).

- 2000-2001 : Maîtrise de droit des affaires (Mention assez bien / major).

- 1997-2000 : Licence de droit privé (Mention assez bien).

Fonctions administratives

- Depuis janvier 2019 : Directeur de l'IMM (Institut des métiers de mer).

- Depuis août 2018 : Directeur du Master droit privé (Université de Lomé).

- De novembre 2016 - janvier 2019 : Directeur des prestations de services (Université de Lomé)

- De janvier 2016 à août 2018 : Chef du département de droit privé, Faculté de droit (Université de Lomé).

Expériences professionnelles



les

- Janvier - juillet 2012 : Stage, Cabinet d'avocat Couret - Burgères, Poitiers.

- Juillet - décembre 2011 : Rédacteur juridique en assurances, Secteur Matériel et Protection juridique, MAIF, Niort.

- Février 2011 : Stage, Cabinet d'avocats HEMAZ, Poitiers.

- Août - Octobre 2005 : Assistant juridique à la Sorégies (Poitiers).

- 2001-2003 : Juriste (Société Agbetrans-inter).

Domaine de compétence générale

Droit privé et sciences criminelles, Administration de projets, Évaluation, Arbitrage.

Domaine de compétence spécifique

Audit juridique, Contract

management, Droit OHADA, Droit des affaires, Droit Civil, Droit de l'investissement, Droit foncier, Droit des Techniques de l'Information et de la Communication, Droit de l'Arbitrage, Droit Pénal.

Enseignements et travaux dirigés

2006 à ce jour : Droit des contrats (L1), Droit processuel (L3), Introduction à l'étude du droit (L1), Droit de la filiation (L3), Droit commun des sociétés (L2), Droit spécial des sociétés (L3), Régime général des obligations (L3), Droit des biens (L3), Sociologie juridique (L1), Droit foncier et rural (L3), Droit pénal général (L1), Techniques contractuelles (Licence Professionnelle), Droit de la responsabilité civile (L2), Droit de la famille (L1) Fiscalité (L2), Méthodologie

de la recherche juridique (M2), Contrats spéciaux (M1), Droit des obligations approfondi (M1), Droit international privé (L3).

- Depuis 2018 : Professeur invité à l'Université de Toulouse Capitole (France)

- Depuis 2018 : Professeur invité à l'Université Internationale de Libreville (Gabon)

- Depuis 2018 : Professeur invité à l'ISPRIC (Mali)

- Depuis 2017 : Professeur invité à l'Université Saint Thomas d'Aquin de Ouagadougou (Burkina Faso)

- Depuis 2016 : Professeur invité à l'Université catholique d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

- Depuis 2015 : Professeur invité à l'Université d'Abomey-Calavi (Benin)

Travaux de recherche

Ouvrages : des dizaines d'ouvrages, entre autres ;

- Les droits du contrat à travers l'internet, (coll. Création Communication Information), Larcier 2012, <https://www.lgdj.fr/les-droits-du-contrat-a-travers-l-internet-9782804453664.html>

Articles :

- « Arbitrage CCJA : l'ordre public international ne peut pas tout », à paraître (Avec Me Martial Akakpo, associé-gérant de Martial Akakpo & Associés).

- « L'encadrement juridique des réseaux sociaux en droit togolais », à paraître.

- « L'exécution des contrats à l'épreuve de la pandémie de Covid-19 », Bulletin du Barreau de l'Ordre des avocats du Togo, n° 003, Août 2020, p. 5-7.

- « Les procédures collectives de la petite entreprise en droit ohada », (Avec Me Martial Akakpo, associé-gérant de Martial Akakpo & Associés) <https://lex4.com/les-procedures-collectives-de-la-petite-entreprise-en-droit-ohada/>

lectives-de-la-petite-entreprise-en-droit-ohada/ (8 avril 2020).

- « Le contrôle de la fiscalité des ressources naturelles et minières du Togo », KAS, African Law Study Library, 4 (2019), p. 410-417, <https://www.nomos-elibrary.de/10.5771/2363-6262-2019-4-410.pdf>

- « Le droit d'opposition du propriétaire », in Varias autour du droit public, Mélanges Koffi Ahadji-Nonou, Presses Universitaires Juridiques de Poitiers, 2019, p. 61-68.

- « Le rôle et la responsabilité du notaire dans le code foncier et domanial », Revue Togolaise de droit des affaires et d'arbitrage, n° 18, Avril 2019, p. 88-94.

- « La résolution de la vente commerciale subordonnée à l'exécution de bonne foi de l'acheteur », Revue Lamy Droit des affaires, n° 144, 1er janvier 2019, p. 52-55.

- « La dispense illimitée de l'obligation de filialisation des succursales à une société étrangère en droit Ohada », note sous CCJA, Avis n° 002/2016 du 18 octobre 2016, Revue Togolaise de droit des affaires et d'arbitrage, Les mercuriales, n° 16, Novembre 2017, p. 93-97.

- « Présentation de l'organisation judiciaire togolaise », KAS, African Law Study Library, 4 (2017), p. 256-261, <https://pdfs.semanticscholar.org/b9ee/45a086c6be0ce0ad14715e9549981d24fa97>.

Plusieurs consultations et communications aussi bien Europe, en France en particulier et en Afrique en été faites par le nouveau ministre des médias. Akodah Ayewouadan est politologue, parle en dehors du français l'anglais couramment et l'allemand.

Ali LEGRAND

## Politique / UFC et UNIR

## Divorce consommé depuis !

L'Union des Forces du Changement (UFC, parti d'opposition) et l'Union pour la République (Unir, parti au pouvoir) ne semblent pas partager la même lecture sur la question de l'accord politique intervenu en 2010. Entre UFC et Unir, on a une approche diamétralement opposée des suites et effets de cet accord présenté à l'époque comme historique. Alors que l'UFC ne jure toujours que par ledit accord, Unir paraît avoir tourné cette page depuis un bout de temps.

En 2010, l'UFC signalait « une paix des braves » avec le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT), la dénomination du parti au pouvoir à l'époque. L'une des conséquences de cet accord, au-delà de l'instauration d'un climat de paix, c'est le partage du pouvoir. Depuis, l'UFC a envoyé plusieurs membres au gouvernement et contrôle aussi des préfectures, entre autres. Mais cette présence au gouvernement est aujourd'hui réduite à

néant, ce qui est perçu par certains comme la fin de l'accord entre les deux partis.

Du côté de Unir, on semble avoir tiré un trait sur cet accord en tout cas. Les cadres du parti sont nombreux à défendre le fait que le RPT étant enterré depuis 2012, Unir n'est liée par aucun accord avec l'UFC. En clair, l'accord de 2010 est caduque puisque ne liant pas UFC et Unir.

C'est la position défendue par exemple par Ourna Gnanta,

cadre de l'Unir, qui écrivait récemment sur les réseaux sociaux : « L'UFC n'a aucun accord avec le parti UNIR à ce que je sache. Ce parti a signé un accord avec un parti qui n'existe plus. La participation de l'UFC aux précédents gouvernements est le fruit de la volonté d'ouverture du président de la république et non un droit. Ceci dit, il n'y a rien à justifier ».

Cette position est visiblement la lecture faite à Unir puis-



que le ministre Christian Trimua, porte-parole du gouvernement, l'a réitéré sur le plateau de New World TV mercredi soir avec des termes quasi simi-

laires à ceux de M. Gnanta. Par contre à l'UFC, on tient toujours à cet accord et on le défend à

Suite à la page 6

## COMMUNE AGOË-NYIVÉ 1

## L'ambitieux projet « AGOE SHEM » naît

Impulser le développement de la localité d'Agoë-Nyivé 1 en réunissant les jeunes autour de différents projets qui vont toucher toutes les couches sociales du milieu, c'est l'ambition que visent des cadres de cette commune. A cet effet, ils ont conçu un projet dénommé « AGOE SHEM » dont les ambitions sont tournées vers le développement intégral du milieu. Ce projet, parrainé par la vice-présidente du parlement togolais Ibrahima Memounatou, vient d'être officiellement lancé à Lomé vendredi 09 octobre à travers une signature de partenariat avec CACESPIC - IF Sarl, partenaire financier du projet.

« AGOE SHEM », le nom en soi est évocateur et renvoie à l'ambition noble de la commune d'Agoë-Nyivé 1 d'être une commune modèle sur le plan environnemental, mais aussi un lieu d'épanouissement d'une jeunesse porteuse de ses propres aspirations au mieux être. Le projet ne se limite pas uniquement en des chapelets de bonnes intentions, mais va toucher directement la base de la commune à travers des actions concrètes.

« Ce projet va essentiellement consister à faire une tournée d'explication et de sensibi-

lisation, à former des équipes dans les 40 villages qui composent la commune dans le domaine de l'environnement et de la citoyenneté ; puis les soumettre à un concours de projets communautaires dotés de prix. Chaque village devra fournir une délégation qui se chargera de la mobilisation communautaire, de la sélection d'un projet visant la protection de l'environnement tout en étant rentable et créateur d'emplois », a détaillé Ibrahima Memounatou, la parraine du projet « AGOE SHEM »

Le projet « AGOE SHEM » re-

çoit l'appui financier de la société CACESPIC - IF Sarl, un consortium qui intervient dans divers domaines d'activité dont les compléments alimentaires, le coaching, l'énergie solaire... Pour son responsable, accompagner ce projet c'est d'abord une façon pour CACESPIC - IF de soutenir une initiative à fort impact social.

« Nous avons ressenti le besoin pressant d'apporter notre appui financier à une démarche qui peut impacter de nombreuses communautés, transformer son vivier d'énergie, sa jeunesse, et amorcer le déve-



loppement. Ce projet rassemble tellement d'atouts à savoir résoudre des enjeux environnementaux, mobiliser la jeunesse comme acteurs de développement et ce qui est rare, générer de la prospérité », a laissé entendre Hugues Dodji Digo du CACESPIC - IF.

50 millions de franc CFA ont été alloués à la réalisation de ce projet. 4 projets qui recevront l'assentiment du jury seront primés à hauteur de 2,5 millions

de francs CFA et le meilleur projet sera entièrement financé par CACESPIC - IF Sarl. Les jeunes de la commune ont été invités à déployer d'ardeur pour faire valoir leurs projets en vue de bénéficier d'accompagnement.

Pour CACESPIC - IF, si cette phase est concluante, un accompagnement pourrait être octroyé à pour une démarche à plus grande échelle.

Valentine BIA

## MOIS DE LA DIASPORA AFRICAINE CONSTRUCTIVE

La 3<sup>ème</sup> édition annoncée malgré la pandémie de Covid-19

Le contexte de crise sanitaire de la maladie à coronavirus que travers le monde oblige le secteur public, le secteur privé et différentes institutions à revoir leurs programmes, les modalités de la tenue de leurs différentes activités si tel est que celles-ci ne peuvent être annulées. Dans cette dynamique, les premiers responsables de l'initiative « mois de la diaspora constructive » et leurs partenaires annoncent la troisième édition de cette grande assemblée pour le 5 décembre prochain. Mais tout se fera en mode virtuelle et depuis Doubaï, covid-19 oblige.

Selon les informations, dans le souci de s'adapter à la situation imposée par la Covid-19, l'acte 3 du mois de la diaspora africaine constructive se digitalise cette année 2020. Elle se tiendra en mode virtuelle ceci, depuis Doubaï, le 05 décembre prochain, annoncent ses premiers responsables qui estiment que dès lors que les éditions une et deux ont été faites avec succès l'on ne peut qu'aller de l'avant pour de nouvelles et meilleures opportunités pour l'Afrique. Les activités grande assemblée auront lieu cette

année virtuellement comme c'est le cas de plusieurs autres événements de Covid-19. Toujours dans la dynamique de la digitalisation, cet événement de cette troisième édition sera couplé du lancement de la plateforme digitale de la Société Africaine d'Investissement et de Gestion d'Entreprises (SAIGE-Dubai) et du Fonds d'investissements et de solidarité de la diaspora africaine. C'est donc logiquement que cette troisième édition est placée sous le thème « Amélioration du part-

neriat public-privé en Afrique pour le financement des projets de développement ». Un thème qui tire sa pertinence par rapport au contexte actuel imposé par la crise sanitaire de la pandémie du coronavirus, justifie-t-on.

Selon les mêmes sources, cette rencontre se veut restreinte et verra la participation des partenaires techniques et d'autres fonds d'investissements impliqués. Elle permettra de développer et de mûrir les réflexions sur une meilleure collaboration entre le public et le privé afin de booster le développement du continent africain. Selon le Président de SAIGE, Kovi Adanbounou, partenaire officiel du Mois de la diaspora africaine constructive, « il est aujourd'hui plus que néces-



saire de booster le partenariat public-privé au regard des conséquences néfastes de la Covid-19 sur l'économie du continent africain ».

Initiative du Collectif des Jeunes pour le Développement (CJD) et ses partenaires, le mois de la diaspora africaine constructive a pour objectif de favoriser

et de suicider l'investissement de la diaspora africaine dans le développement de l'Afrique. SAIGE a pour objectif de financer les projets de développement en Afrique à travers SAIGE-Togo et SAIGE-Nigéria, pour ce qui est des pays de l'Afrique francophone et anglophones.

AII LEGRAND

## Politique/UFC et UNIR

## Mariage mais divorce consommé depuis !

Suite de la page 5

chaque sortie publique.

A propos, Ekué Gada un des conseillers spéciaux de Gilchrist Olympio écrivait sur Facebook : « Par ailleurs, lorsqu'il (l'ancien ministre Agba - NdI) déclare qu'on ne peut forcer personne », on se demande pourquoi eut-il été nécessaire que l'on contraigne l'UFC à participer à l'exécutif, alors que l'accord politique (que d'ailleurs certains parmi nous s'inscrivent toujours à défendre au bénéfice de la stabilité du pays) le dispose, tant dans sa version originale que dans celle révisée de Milan

? ». Dr Ekué se plaignait d'ailleurs lors de son dernier passage sur New World TV, de ce que les tenants du pouvoir ne défendaient pas assez cet accord.

Il est clair que pour l'UFC, l'accord de 2010 est toujours d'actualité alors qu'à Unir, cet accord est devenu caduque depuis que le RPT a cédé sa place à Unir. Il est peut-être nécessaire que les deux présidents de ces partis se rencontrent pour clarifier les choses et expliquer à l'opinion publique ce qu'il en est toujours de cet accord.

Avec l'informatique (titre et chapeau touchés)

## LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT

## Nakpa Polo présente la position du Togo

Considérée comme une autre forme de barbarie sur l'être humain, la peine de mort ou la peine capitale, est interdite par les Nations Unies, et le 10 octobre de chaque année est commémoré la Journée Internationale de lutte contre cette sentence. Ainsi dans le cadre de la commémoration de cette Journée, la 18ème du genre, le Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), Mme Nakpa Polo, dans un entretien avec Gapola, revient sur l'historique de cette Journée, qui pour cette année est placée sous le thème : « Avoir accès à un avocat : une question de vie ou de mort ». D'une pierre deux coups, le Premier responsable de la CNDH, est également revenu sur la situation spécifique du Togo, par rapport à la peine de mort et les raisons qui motivent la position du pays.

Gapola : Madame le Président, le 10 octobre 2020 le monde entier commémore la 18ème journée mondiale contre la peine de mort.

Dites-nous-en quoi consiste la peine de mort ?

Nakpa Polo : La peine de mort, ou peine capitale, est une peine prévue par la loi consistant à donner la mort (exécuter) à une personne, reconnue coupable d'une infraction généralement qualifiée de « crime »,

et le plus souvent ceux qui commettaient un homicide. La sentence est prononcée par une juridiction à l'issue d'un procès. Au Togo avant son abolition,

Suite à la page 7

## LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT

## Nakpa Polo présente la position du Togo

Suite de la page 6

étaient passibles de cette peine :

- ceux qui commettaient un homicide avec préméditation ou guet-apens ;
- ceux qui commettaient un homicide sur leurs ascendants ;
- ceux qui commettaient un homicide dans un but rituel ou d'anthropophagie ;
- ceux qui commettaient un homicide pour préparer, faciliter ou consommer une infraction contre les biens ou contre les mœurs.

La peine de mort est une sanction réprouvée par les institutions internationales comme l'Organisation des Nations unies (ONU). En effet, elle est implicitement condamnée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui consacre le droit à la vie en son article 3 en ces termes, je cite : « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ».

Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques va plus loin en affirmant en son article 6 que « Le droit à la vie est inhérent à la personne humaine. Ce droit doit être protégé par la loi. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa vie ».

Toutefois, c'est avec le deuxième protocole se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort que les Nations Unies prennent clairement position contre la peine capitale. L'article premier énonce en effet ce qui suit :

1. Aucune personne relevant de la juridiction d'un État partie au présent protocole ne sera exécutée.

2. Chaque État partie prendra toutes les mesures voulues pour abolir la peine de mort dans le ressort de sa juridiction ».

Pourquoi une journée mondiale contre la peine de mort ?

Depuis 2003, le 10 octobre a été retenu comme Journée mondiale contre la peine de mort par la coalition mondiale contre la peine de mort. Cette coalition est constituée d'un collectif international d'ONG, de barreaux d'avocats, de collectivités locales et de syndicats dont le but est de renforcer la dimension internationale du combat contre la peine capitale.

Pour la coalition, cette journée vise à :

- encourager et renforcer la dimension internationale du combat pour l'abolition auprès des opinions publiques et des décideurs publics ;
- faire pression sur les États qui conservent la peine capitale pour qu'ils l'abolissent et réclamer l'arrêt définitif des

condamnations à mort et des exécutions dans le monde ;

- promouvoir et élargir la Coalition mondiale contre la peine de mort pour renforcer sa représentativité internationale ;
- légitimer auprès des institutions/organisations internationales et régionales l'instauration de la Journée mondiale le 10 octobre de chaque année.

Quelles sont donc les raisons qui militent en faveur de l'abolition de la peine capitale



?

Les raisons pour abolir la peine de mort sont nombreuses. Entre autres raisons, nous pouvons citer dix qui sont essentielles à savoir :

- la peine de mort viole le droit à la vie ;
- la peine de mort est une sanction cruelle et inhumaine ;
- la peine de mort n'a aucun effet dissuasif ;
- la peine de mort est un meurtre avec préméditation qui avilit l'État et rend la société plus violente ;
- la peine de mort est discriminatoire dans son application ;
- la peine de mort nie la capacité de tout homme à s'amender et à devenir meilleur ;
- la peine de mort ne ramène ni la stabilité sociale ni la paix intérieure des victimes ;
- la peine de mort nie la faillibilité des institutions humaines ;
- la peine de mort est une punition collective ;
- la peine de mort va contre les valeurs religieuses ou humanistes communes à l'ensemble de l'humanité.

Cette année le thème de la journée porte sur l'accès à un avocat. Que vous inspire ce thème ?

Effectivement, la 18e journée mondiale contre la peine de mort a pour thème : « avoir accès à un avocat : une question de vie ou de mort ».

Une représentation juridique pour les personnes susceptibles d'être condamnées à mort est très importante. Sans accès à une représentation juridique efficace pendant l'arrestation, la détention, le procès et après le procès, le droit à une procédure régulière ne peut être garanti.

Dans une affaire où la peine capitale est possible, les conséquences qui peuvent découler

d'un manque de représentation juridique effective peuvent n'être rien de moins qu'une différence entre la vie et la mort. Tous les systèmes judiciaires du monde, quelle que soit leur performance, sont passibles d'erreurs pouvant entraîner la condamnation d'innocents. En ce sens, la représentation juridique y trouve tout son intérêt.

Aux niveaux national et international, le droit à un avocat en matière pénale est un droit fondamental, garanti dans la plupart des constitutions et des grands traités internationaux. Malheureusement, nombreux sont les systèmes judiciaires du monde entier qui ne parviennent pas toujours à offrir une représentation juridique adéquate aux personnes accusées d'un crime.

Dès lors, et tout en œuvrant à l'abolition totale et la plus rapide possible de la peine de mort, partout dans le monde, et pour tous les crimes, il est crucial d'alerter la société civile et la communauté internationale sur la nécessité absolue qu'à tous les stades de la procédure pénale les personnes passibles de ce châtiment cruel, inhumain et dégradant bénéficient au moins de l'accès à une représentation juridique efficace afin qu'elles puissent éviter cette sentence et, dans le cas con-

traire, exercer les recours adéquats.

Quel est l'état des lieux dans le monde et particulièrement en Afrique ?

Tout compte fait, je me réjouis de constater qu'aujourd'hui, les États abolitionnistes sont majoritaires.

En effet, sur les 193 États membres des Nations unies :

- 103 États ont aboli la peine de mort pour tous les crimes ;
- 08 l'ont abolie pour les crimes de droit commun ;
- et 49 respectent un moratoire sur les exécutions en droit ou en fait, soit 160 États au total.

En revanche, la peine de mort est toujours appliquée dans 33 États à travers le monde.

En ce qui concerne l'Afrique : vingt (20) États dont le Togo sont abolitionnistes de droit ;

- dix-sept (17) sont abolitionnistes de fait ;
- quinze (15) maintiennent toujours la peine de mort ;
- un (01) respecte un moratoire sur les exécutions (Gambie) ;
- et un (01) l'a abolie pour les crimes de droit commun (Burkina-Faso).

Quelle est la situation s'agissant spécifiquement de notre pays le Togo ?

La Constitution du 14 octobre 1992 au Togo protège le droit à la vie. En effet, l'article 13 dispose : « L'État a l'obligation de garantir l'intégrité physique et mentale, la vie et la sécurité de toute personne vivant sur le territoire national. Nul ne peut être arbitrairement privé ni de sa liberté ni de sa vie ».

Les anciennes législations en matière pénale avaient prévu la peine de mort. Cependant depuis l'avènement de la constitution de 1992, même s'il est arrivé que les juridictions notamment les cours d'assises l'aient prononcée, elles n'étaient pas suivies d'effets. Il faut noter qu'elle n'a été exécutée qu'une seule fois, en 1978.

Depuis trois décennies, le Togo qui était un abolitionniste de fait, s'est engagé dans un processus législatif d'abolition de la peine de mort. Ce processus a conduit à l'adoption de la loi N° 2009-011 du 24 janvier 2009 relative à l'abolition de la peine de mort, promulguée le 24 juin 2009 par le Chef de l'État.

Cette abolition sera réaffirmée dans le nouveau code pénal de 2015 (la loi N°2015-010 du 24 novembre 2015 portant nouveau code pénal, elle-même modifiée par la loi N°2016-027 du 11 octobre 2016).

De plus, le 14 septembre 2016 le Togo a adhéré au 2e protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques vi-

sant l'abolition de la peine de mort. Le Togo devient ainsi le 82ème État partie à ce traité international et le 12ème en Afrique.

Enfin, le Togo a constitutionnalisé l'abolition de la peine de mort et de la peine à perpétuité ou à vie depuis la réforme du 15 mai 2019. Avec cette réforme constitutionnelle, la peine maximale au Togo est de 50 ans.

Madame le Président, votre mot de fin ?

Permettez que je revienne sur le caractère non dissuasif de la peine de mort. Plusieurs études montrent en effet que les États non abolitionnistes sont ceux qui ont les taux les plus élevés en matière de criminalité tandis que dans les pays qui ont interdit la peine de mort, les chiffres relatifs à la criminalité n'ont pas augmenté.

C'est en cela que la CNDH saute les efforts du gouvernement et de toutes les parties prenantes ayant permis d'inscrire le Togo sur la noble liste des pays abolitionnistes. Elle saisit cette occasion pour inviter les autres pays d'Afrique à se joindre à ce mouvement.

La CNDH voudrait toutefois exprimer sa préoccupation par rapport à la résurgence d'un phénomène qui s'apparente à la peine de mort : la vindicte populaire.

La vindicte populaire est un moyen de plus en plus utilisé par les populations pour se débarrasser, s'exprimer ou encore pour juger les supposés « déviants » et le plus souvent les malfrats. Ce phénomène est de plus en plus récurrent dans les villes togolaises, plus précisément à Lomé.

La CNDH estime que la vindicte populaire est une violation grave des droits de l'homme, car, nul n'a le droit de se rendre justice. Les présumés ou supposés malfrats bénéficient de la présomption d'innocence jusqu'à ce que leur culpabilité soit établie en vertu d'une décision de justice.

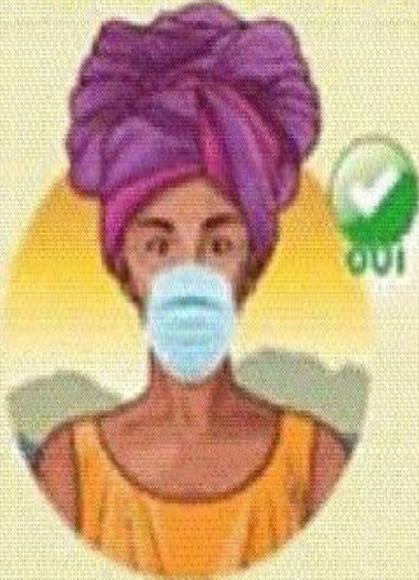
La vindicte populaire n'exécute en rien le crime à l'encontre d'un délinquant quel que soit le degré de l'acte commis par celui-ci. La CNDH condamne ces pratiques moyenâgeuses. Car, le risque que les personnes lynchées ne soient même pas les auteurs des infractions à elles reprochées est grand. Une personne innocente peut être à tort victime d'un lynchage, pourvu qu'elle se retrouve fortuitement à la fois à un mauvais moment et à un mauvais endroit.

La CNDH rappelle que toute personne soupçonnée de commettre une infraction doit être conduite aux autorités compétentes (police, gendarmerie ou justice) afin qu'elles statuent sur son cas, conformément aux textes en vigueur.

Gapola.net

# ANNONCE

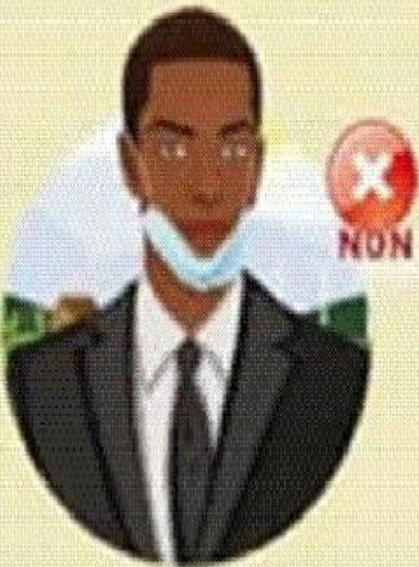
## COMMENT PORTER UN MASQUE POUR ÊTRE BIEN PROTÉGÉ DU CORONAVIRUS (COVID-19)



Le masque doit bien couvrir  
votre nez et votre bouche



Vous devez tenir le masque par  
les fils et ne pas toucher sa surface



Le masque ne doit pas  
être mis sous le menton



Le masque ne doit pas  
être mis sur les yeux



Ministère de la Santé  
et de l'Hygiène Publique

Numéro vert

111

[www.covid19.gouv.tg](http://www.covid19.gouv.tg)